



CHARTE DU RANDONNEUR Sécurité et Solidarité à



1. Il adhère aux consignes de sécurité et accepte les Conditions Générales d'Application de la Charte du Randonneur Fouesnant Rando.
Il respecte les consignes de l'animateur, seul responsable du groupe.
Il écoute ses recommandations et les met en œuvre sans les contester.
Il ne dépasse jamais l'animateur de tête.
Il se conforme aux décisions prises par le responsable en cas d'incident ou d'accident.
2. Il colle au groupe dans les passages délicats, surtout lors des traversées de route.
Il retransmet les informations orales de l'animateur ou du serre-file, signalant une difficulté ponctuelle de cheminement. (Effet d'écho montant ou descendant d'une alerte sur toute la colonne des marcheurs)
Il informe l'animateur ou le serre-file lorsqu'il quitte momentanément le groupe.
Il ne s'écarte pas du sentier sans prévenir et il laisse son sac sur le bord du sentier.
3. Le randonneur fait le choix de son parcours en fonction de ses capacités physiques, de son endurance et de sa forme du moment. Il ne surestime pas ses capacités.
Il informe l'animateur d'éventuelles difficultés de santé.
4. Il porte un équipement adapté: chaussures de randonnée, vêtement de pluie, chapeau, boisson, barres de céréales, éventuellement bâtons de marche. Il protège la nature, la faune et la flore. Il ne cueille ni fleur, ni fruit, ni produits de la terre sur les parcelles privées. Il ne laisse aucun détritrus sur le parcours.

Merci de cocher la case ci-dessous et de valider votre acceptation.

Oui j'accepte les Conditions Générales d'Application de la Charte du Randonneur, Sécurité et solidarité à Fouesnant-Rando.

Date :

Nom et Prénom :

Signature :

couples.

Les deux prénoms pour les couples.

Les deux signatures pour les

Observation :

Les nouveaux adhérents seront invités à une réunion d'information pour les recommandations en randonnées sur la route. Elle sera suivie d'un pot de l'amitié.

1. Il adhère aux consignes de sécurité et accepte les Conditions Générales d'Application de la Charte du Randonneur Fouesnant Rando.
Il respecte les consignes de l'animateur, seul responsable du groupe.
Il écoute ses recommandations et les met en œuvre sans les contester.
Il ne dépasse jamais l'animateur de tête.
Il se conforme aux décisions prises par le responsable en cas d'incident ou d'accident.
2. Il colle au groupe dans les passages délicats, surtout lors des traversées de route.
Il retransmet les informations orales de l'animateur ou du serre-file, signalant une difficulté ponctuelle de cheminement. (Effet d'écho montant ou descendant d'une alerte sur toute la colonne des marcheurs)
Il informe l'animateur ou le serre-file lorsqu'il quitte momentanément le groupe.
Il ne s'écarte pas du sentier sans prévenir et il laisse son sac sur le bord du sentier.
3. Le randonneur fait le choix de son parcours en fonction de ses capacités physiques, de son endurance et de sa forme du moment. Il ne surestime pas ses capacités.
Il informe l'animateur d'éventuelles difficultés de santé.
4. Il porte un équipement adapté: chaussures de randonnée, vêtement de pluie, chapeau, boisson, barres de céréales, éventuellement bâtons de marche. Il protège la nature, la faune et la flore. Il ne cueille ni fleur, ni fruit, ni produits de la terre sur les parcelles privées. Il ne laisse aucun détritrus sur le parcours.

Page suivante, voir les recommandations pour la randonnée sur la route.

Merci de cocher la case ci-dessous et de valider votre acceptation.

Oui j'accepte les Conditions Générales d'Application de la Charte du Randonneur Fouesnant-Rando.

Date :

Nom et Prénom :

Signature :

Les deux prénoms pour les couples.

Les deux signatures pour les couples



Bonnes randonnées en toute sérénité.

RECOMMANDATIONS POUR LA RANDONNEE SUR LA ROUTE :

ORDRE DE MARCHE DU GROUPE

MARCHER A GAUCHE

Obligatoire :

Pour une personne isolée et pour un groupe non organisé.

Possible :

Pour un groupe organisé si en colonne par un



MARCHER A DROITE

Obligatoire :

Pour un groupe qui n'est pas en colonne par un.

Veiller à laisser libre au moins toute la partie gauche de la chaussée.

**LE GROUPE EST CONSIDERE
COMME UN VEHICULE**

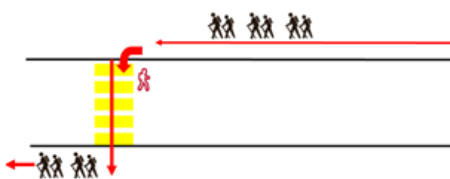


TRAVERSER LA ROUTE :

Avant chaque traversée, attendre que l'animateur ait resserré le groupe avec le contact visuel du serre-file. Bien écouter le rappel des consignes de sécurité et traverser au seul signal de départ.

Traverser la route

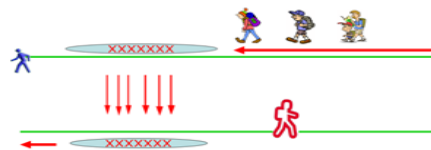
Passage pour piétons, situé à 50 M



Traverser impérativement en pivot autour de l'animateur face au passage protégé.

Il n'y a pas de passage

Traverser en ligne une fois le groupe resserré.



En aucun cas, nous ne sommes autorisés à arrêter la circulation

Au signal, le groupe traverse perpendiculairement à son axe et non en biais avec le danger dans le dos.

TRAVERSER : EXTRAITS ARTICLES CODE DE LA ROUTE

Vous ne devez traverser qu'après vous êtes assuré que vous pouvez le faire sans risque en fonction de la visibilité, de la distance et de la vitesse du véhicule.

Vous avez l'obligation d'emprunter les passages prévus pour les piétons s'ils sont situés à moins de 50 mètres.

Aux intersections à proximité desquelles il n'existe pas de passage prévu pour les piétons, empruntez la partie de la chaussée en prolongement du trottoir, **et ne traversez pas en diagonale, le dos face au danger !**



ORDRE DE MARCHE SUR LA ROUTE EN DEUX GROUPES

